

23.2.2

Payerne, le 29 août 2022

23.2.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS D'ASCOBROYE	
Lieu	23 juin 2022 à 18 :30 Salle Vully, IENA à Avenches
Président	M. Pascal JOYE, Conseiller communal de Belmont-Broye
Vice-Président	M. Gérard BRODARD, Syndic de Lully - excusé
Excusé(e)s	M. CLERC Samuel, PromFR M. KRATTIGER Jerry, PromFR Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, Députée Mme PILLER CARRARD Valérie, Conseillère nationale
Communes ayant fait valoir leur voix	15/18, représentant 64 voix
Scrutateur	M. CLEMENT Jean-Luc, Syndic de Montagny

Procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président d'ASCOBROYE, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics/Syndiques et Conseillers/Conseillères communaux, des membres du Comité, de Mme Christel Losey Mosimann, Directrice ad interim de la COREB et des représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 30 mai 2022 par courriel électronique et par la FAO n°22 du 3 juin 2022, en conformité avec l'article 9 des statuts. Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement. Il indique également que certaines personnes ont eu l'amabilité de s'excuser. Elles sont, dès lors, mentionnées en introduction du présent procès-verbal.

Chaque membre a pu prendre connaissance de l'ordre du jour. M. Pascal Joye propose de regrouper le point 7 (Renouvellement des différentes délégations de la députation) et le point 8 (Message de la députation). Cette modification est approuvée.

Le Président procède à la nomination d'un scrutateur qu'il remercie par avance : M. Jean-Luc Clément, Syndic de Montagny.

Enfin, le Président remercie la Commune d'Avenches, l'IENA et M. Kratzer pour l'accueil et la mise à disposition des locaux pour les assises et rappelle que cette assemblée sera suivie de celle de la Coreb à 19h45 dans une salle voisine.

2. Appel des Communes

Sur les 18 Communes broyardes invitées, 15 ont répondu présentes ce que le Président relève avec satisfaction. Les Délégués représentent un suffrage de 64/68 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit à 33 voix.

3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 novembre 2021

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée précédente qui a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu. Comme il ne suscite aucune remarque, le document est approuvé unanimement et avec remerciements à ses auteurs, l'équipe COREB.

4. Message du Président

*Mesdames et Messieurs les Délégués à l'Assemblée générale,
Mesdames et Messieurs, Les Membres du Comité,
Mesdames et Messieurs, Les Députés du district,
Mesdames et Messieurs, les Invités et représentants de la presse,*

Je vous remercie sincèrement pour votre participation à cette première Assemblée des Délégués d'Ascobroye de l'année 2022. Comme à mon habitude, j'aborderai avec vous quelques dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière AG et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir :

Elections

Je tiens à féliciter chaleureusement nos députés pour leur élection ou leur réélection cette année, au Grand Conseil fribourgeois, représentant notre région de la Broye : CHARDONNENS Jean-Daniel, COLLOMB Eric, GRANDGIRARD Pierre-André, MEYER LOETSCHER Anne, RODRIGUEZ Rose-Marie, SAVARY Nadia, WÜTHRICH Peter, THÉVOZ Ivan, RAETZO-SANSONNENS Carole, RAETZO Tina, CHARDONNENS Christophe.

Statuts

Des modifications devront encore être apportées aux statuts. Une fois terminés et approuvés par le CoDir, ils seront envoyés au Service des communes du canton en septembre pour validation. En effet, des « gros » changements peuvent encore survenir entre les mois de juillet-août. Cela permettra de les présenter puis de les approuver en novembre lors de notre prochaine AG.

Event 2022

L'Event 2022 a eu lieu le mardi 21 juin au restaurant de la Sarcelle à Cheyres dont le thème était « le tourisme dans notre région ». Cet événement s'est déroulé de très belle manière avec des intervenants très intéressants qui nous captivaient par leurs explications et nous ont donné de bonnes pistes à suivre. M. Rapo nous en touchera deux mots dans les divers.

Bibliothèques de la Broye

Le projet a obtenu le soutien des Communes et des bibliothèques concernées ainsi que celui d'Ascobroye. Le financement complet n'est toujours pas trouvé. Toutefois, le projet a été relancé en automne dernier et le président pourra nous en toucher deux mots dans les divers.

Modèle comptable harmonisé MCH2

Le plan comptable MCH2 a été approuvé par le Scm et sera effectif dès les comptes 2022.

Agenda partagé

Un agenda partagé sera en fonction prochainement, il permettra d'éviter que des assemblées ou grands événements se chevauchent et d'éviter les conflits de dates. Toutes les communes vont recevoir prochainement un courrier afin de pouvoir nous transmettre toutes les dates de manifestations, assemblées ou autres qui leur semblent importantes, afin que le bureau de la COREB puisse les inscrire.

PAC St-Aubin

Les discussions sont toujours en cours entre la commune de Belmont-Broye et l'ECPF mais tout devrait rentrer dans l'ordre d'ici peu.

Pour ce qui concerne le recours de l'ATE et de la NF (nature et paysage) les négociations sont entre le Conseil d'Etat et ces institutions.

Réfugiés Ukrainiens

La guerre en Ukraine nous a apporté à ce jour plus de 400 élèves dans le Canton.

Personnellement, je ne sais pas combien dans la Broye. Le placement est fait par rapport au logement de ces derniers.

Commission mobilité

Elle s'est réunie à plusieurs reprises afin d'améliorer nos correspondances pour notre Région. Je vous promets qu'il n'est pas simple de contenter tout le monde. Surtout que l'on doit encore s'armer de patience afin que la Broye ait de nouvelles infrastructures et des lignes sécurisées.

Contact SBC

Mmes les Députées Savary, Rodrigues et moi-même avons rencontré Mme la Conseillère d'Etat Bonvin-Sansonens et M. le Chef de Service du SBC Rück, nous attendons les dispositions que va prendre M. Rück. Peut-être que Madame la députée Savary nous en touchera un mot dans la partie dédiée à la députation.

Futur d'Ascobroye ?

Ce thème est discuté très régulièrement et il n'est pas encore à bout touchant car il y a encore beaucoup de discussions et de propositions que l'on doit mettre sur la table.

Modification de la loi sur le tourisme

Nous en parlerons en 2^{ème} partie de cette AG

*Les nombreux dossiers traités par la **COREB** sont activement suivis par les délégués nommés au sein des Commissions COREB.*

Etant donné que la situation sanitaire actuelle s'est nettement améliorée par rapport à l'AG du printemps de l'année passée (détournée par voie de circulation), j'ai le plaisir de pouvoir vous inviter après l'AG de la COREB à partager un moment convivial, en remerciant l'IENA et la Commune d'Avenches pour l'organisation.

J'en profite pour remercier tous mes collègues pour leur dévouement au sein du notre comité, ainsi que M. Arm démissionnaire de nos institutions. Mme Broye a également démissionné et Madame Torche qui a été remise de ces fonctions. Le président de la COREB reviendra sur le sujet lors de l'assemblée qui suivra.

Tout en vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Pascal Joye, Président

5. Approbation des comptes 2021, du rapport de l'organe de révision et décharge au Comité directeur

M. Michel Marguet présente les comptes. Le compte de fonctionnement de l'année 2021 se clôt par un excédent de charges de Frs 4'890.70. Le total des charges se monte à Frs 546'33.25 contre un total des produits de Frs 541'442.55. Le résultat est cependant meilleur que le budget approuvé qui prévoyait une perte de Frs 11'400.10. Le capital d'Ascobroye sera, au 01.01.2022, de Frs 42'941.90 après diminution de l'excédent de charges en 2021 de Frs 4'890.70.

De plus, le rapport de l'organe de révision, Fiduflex SA, recommande à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes 2021 soumis.

Les comptes 2021 et le rapport de l'organe de révision sont approuvés.

Enfin, le Président adresse les remerciements à l'attention de M. Marguet pour la tenue et la présentation de ceux-ci.

6. Rapport annuel

Le rapport d'activité d'ASCOBROYE, qui est publié dans le rapport d'activité COREB en page 52, a été transmis par courriel aux différentes administrations par le biais d'un lien à télécharger et chacun a, donc, pu en prendre connaissance. De ce fait, le Président ne va pas le relire en assemblée et précise toutefois, que le Comité se tient à disposition pour tout complément d'information. Le document n'est sujet à aucune remarque et est, par conséquent, approuvé à l'unanimité des délégués présents. En outre, le Président transmet ses remerciements à ses rédacteurs.

7 et 8. Renouvellement des différentes délégations de la députation et Message de la députation

Mme Nadia Savary prend la parole et adresse les meilleurs messages de la Députation broyarde. Elle relève le bon état d'esprit de la députation de cette nouvelle législature. Elle précise que chaque Député va relayer les messages en lien avec son dicastère et elle ne va, dès lors, plus traiter de l'ensemble du message de la députation.

Depuis l'année dernière, différents dossiers ont été traités en rapport avec les Communes, à savoir :

Service des biens culturels

A la conférence des Syndics, des soucis dans la Broye ont été remontés avec la personne responsable des biens culturels. Certaines communes ont eu des problèmes avec certains dossiers.

Une rencontre a eu lieu entre Mmes Sylvie Bonvin Sansonnens, Rose-Marie Rodriguez, Savary Nadia ainsi que MM. Pascal Joye (en tant que Président d'Ascobroye) et Stanislas Rück, chef de service des Biens culturels. La députation a été écoutée et entendue. Certaines démarches ont déjà été entreprises et des nouvelles parviendront d'ici la fin de l'été avec de nouvelles démarches ou un nouveau fonctionnement.

Pisciculture

Une pression importante a été mise par la députation auprès du Grand Conseil afin de faire avancer ce dossier et enfin une première séance du comité de pilotage aura lieu le 13 juillet 2022. Le comité de pilotage est composé des Députés suivants : Eric Collomb, Carole Raetzo, Roland Mesot, Rose-Marie Rodriguez et Nadia Savary.

Mme Savary cède la parole à chaque député qui présente les commissions auxquelles ils sont affiliés.

M. Chardonnens en profite pour donner des détails sur diverses thématiques, notamment celle des **marchés publics**.

En février dernier, le Parlement fribourgeois a validé la loi cantonale sur les marchés publics en adhésion avec l'accord intercantonal sur les marchés publics. Ce sujet a fait l'objet d'une vaste révision au niveau de la loi fédérale, qui a été adoptée en 2019 et qui est entrée en vigueur en 2021. Les nouvelles dispositions, validées en février, entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elles auront pour but d'harmoniser les règles fédérales et cantonales. Pour les communes, la procédure gré à gré précise qu'il y a la possibilité de demander plusieurs offres. Concernant le concours d'architecture, il a été décidé que pour tous les projets dépassant les 10 millions, les communes ont l'obligation de réaliser une étude préliminaire de façon à préciser la procédure à appliquer.

La boîte de recours au Préfet est supprimée et les décisions communales seront directement soumises au Tribunal cantonal dans un délai de 20 jours.

Motions

Permis de construire : si un service de l'Etat n'a pas donné un préavis dans un délai de 30 jours, il est considéré comme positif. Cette motion est acceptée et le Conseil d'Etat viendra avec un projet de loi.

Plan d'aménagement de détail : garantie de prise en charge de la totalité des coûts de la mise en œuvre d'un plan d'aménagement de détail. Cette motion est acceptée et sera certainement sous forme d'une hypothèque légale.

Mme Anne Meyer Loetscher aborde la loi sur l'**accueil familial de jour** : un projet de loi est en cours pour avoir un auxiliaire de vie lors de l'accueil extra-scolaire avec une prise en charge des coûts de moitié par les communes et de moitié par le canton.

Mme Raetzo Carole aborde **l'enseignement de la musique dans les CO**

Un postulat déposé par le Club des communes a été déposé pour renforcer l'enseignement de la musique. Ce postulat a été accepté par le Conseil d'Etat.

EMS et service d'aide de soins à domicile

Mme Tina Raetz aborde les surcoûts engendrés par le Covid : le Covid a engendré des coûts supplémentaires dans ces services. Pour pallier ces coûts, un mandat a été déposé pour que l'intégralité des surcoûts, en plus des soins, soit prise en charge par le Canton. Ce mandat a été accepté, le Conseil d'Etat va établir un inventaire des surcoûts afin que l'Etat finance le 45%.

M. Yvan Thévoz aborde le postulat des mesures d'aide dans le milieu scolaire

Le postulat, concernant l'agglomération des comportements litigieux dans les écoles, a été accepté. Aucune mesure financière n'est à l'ordre du jour pour les communes mis à part pour la mise à disposition de locaux adaptés pour les professionnelles.

M. Collomb informe sur les droits de mutation pour les achats de logement : une motion a été déposée pour qu'une franchise de CHF 500'000.- soit exonérée d'impôts. Cela risque de créer une perte financière pour les communes mais cette motion vise à faciliter l'accès à la propriété.

Mme Savary traite de la motion relative aux installations de chauffage. La motion, concernant l'accélération de la procédure de la mise à l'enquête pour les remplacements des installations de chauffage ainsi qu'une demande de subvention, a été acceptée.

Loi sur la péréquation financière intercommunale

Cette loi a 10 ans d'application actuellement. Un postulat a été demandé afin d'avoir un rapport établissant comment il est possible de corriger les disparités entre les communes concernant leur capacité à se développer. Le postulat a été accepté.

Le Président remercie Mme Savary ainsi que la députation pour toutes ces précieuses informations.

9. Propositions individuelles et divers

M. Kilchoer remercie les Députés et leur disposition auprès des communes. Il souligne également le soutien financier de l'Etat de Fribourg concernant le projet AgriCo. Il rappelle l'importance de la coordination entre les communes et la députation pour le bon développement de la région.

Event 2022

M. Rapo invite les membres à participer à l'édition de l'année prochaine. Mme Savary félicite pour l'organisation de cet event car elle a eu des retours très positifs suite à cela. Elle fait également la demande que, pour l'année prochaine, la date de l'event ne tombe pas sur une date de cession car la députation n'a malheureusement pas pu assister à la manifestation cette année.

M. Ménétreay précise que la mise en consultation de la stratégie cantonale d'éducation numérique de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée est disponible à la lecture et il conseille à Ascobroye d'en prendre connaissance.

La parole n'étant plus demandée, la partie statutaire est, par conséquent, close. Avant de lever la séance, le Président réitère ses remerciements à la Commune d'Avenches, l'IENA et Monsieur Kratzer pour l'accueil d'Ascobroye. Il remercie également les Délégués présents de leur attention ainsi que les membres du Comité.

« 2^{ème} partie »

Nouvelle loi sur le tourisme et ses enjeux pour la Région

M. Fabien Mauron, directeur de l'Office du tourisme d'Estavayer-le-Lac/Payerne et Région et Samuel Ménétreay, conseiller communal d'Estavayer (Culture, Tourisme et Sécurité) animent la 2^{ème} partie de l'Assemblée Générale qui traite de la nouvelle loi sur le tourisme et sur ses enjeux pour la Région.

La présentation est annexée au procès-verbal.

La nouvelle loi amène différents changements à savoir : l'harmonisation et la simplification, dès le 1 janvier 2023 des taxes de séjour. Elle améliore l'accès au fonds d'équipement touristique. Finalement, au niveau de la gouvernance, il n'y a que 2 niveaux qui sont reconnus soit l'OTR et le canton. Toutes les communes du district font de facto partie de la nouvelle association touristique et les sociétés de développement ne sont plus reconnues.

La nouvelle association porte le nom d'Estavayer-Le-Lac et Région et elle sera constitué en novembre prochain.

Le Président remercie vivement M. Mauron et M. Ménétreay pour ces informations et ces derniers sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée. Il précise qu'au niveau d'Ascobroye, un groupe de travail composé de MM. Péclard, Béguin et Joye travaille actuellement conjointement avec l'office du tourisme. La thématique du tourisme sera abordée une nouvelle fois lors de l'assemblée d'automne.

Le Président lève la séance à 19h55 et il donne rendez-vous à pour l'Assemblée générale de la COREB qui se déroulera dans la salle Atrium. En revanche, à celles et ceux qui ne restent pas pour la suite, il leur souhaite une excellente fin de soirée.

Pour l'Assemblée générale d'Ascobroye,
Raquel Belchior
Coreb

Annexe I

Avenir du tourisme dans la Broye

Présentation Assemblée Générale Ascobroye – 23,06,2022



Plan de la présentation

1. Qui sommes-nous
2. Missions de l'office du tourisme
3. Organisations touristiques jusqu'en 2021
4. Nouvelle loi sur le tourisme fribourgeoise
5. Politique touristique à développer
6. Questions

Quelques chiffres clés

Le tourisme dans la Broye représente
notamment :

400'00 nuitées en 2021

Dont **60'000** nuitées de passage

Une contribution à l'économie touristique du
canton de plus de **130 millions** (réf. 2015)

Qui sommes-nous ?

L' Association Estavayer/Payerne Tourisme et Région est une association à but non lucratif régie par ses propres statuts



Membres de l'Association :

- Commune d'Estavayer-Le-Lac
- Commune de Payerne
- SD Estavayer-le-Lac et environs
- SD Payerne

Qui sommes-nous ? Comité Directeur

- Présidence – M. Samuel Ménétrey
- Vice-Présidence - M. Nicolas Schmid
- Membre SD Estavayer-le-Lac - Mme Anne Meyer Loetscher
- Membre SD Payerne - Mme Aurélie Meylan
- Membre SD Cheyres-Châbles - Mme Catherine Nobbs
- Membre SD Delley-Portalban-Gletterens – M. Frédéric Gross
- Membre représentant « Hébergement&Gastronomie », M. Bertrand Chardonnens, Hôtel Restaurant Rive Sud
- Membre représentant « Attractions », Mme Anne-Gaëlle Villet, Directrice Abbatale
- Membre représentant « Événements » - Manifestations » - Mme Laetitia Brodard, Présidente Festi-Cheyres

Qui sommes-nous ? Missions

L'OTR a pour but de s'intéresser à toutes les questions se rapportant au développement touristique des villes d'Estavayer-le-Lac et de Payerne, ainsi que de leur région. Elle a notamment pour tâches particulières :

- a) participer à l'établissement de la stratégie touristique de la région dont elles font partie
- b) assurer la coordination et l'exécution des activités de marketing et de promotion touristique sur le plan régional
- c) veiller à l'essor d'un tourisme fondé sur la qualité de l'accueil et compatible avec les aspirations des hôtes et de la population, notamment par le développement de l'offre, dans le respect du développement durable
- d) l'accueil et l'assistance touristiques
- e) la mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de leur rayon d'activité
- f) l'exploitation, la signalisation ou la surveillance d'équipements publics favorisant l'essor touristique et l'agrément du séjour des hôtes
- g) l'organisation ou le soutien de l'animation d'intérêt touristique, des événements et des manifestations

L'association peut accepter, en principe contre rétribution, des mandats de collectivités publiques ou d'institutions privées s'ils concernent des tâches liées au tourisme ou propres à favoriser sa mission.

Qui sommes-nous ? Promotion

- Actions coordonnées (Suisse, France, Allemagne) – Fribourg Région – J3L- Vaud +
- Plateforme Broye (Estavayer Payerne, Avenches-Moudon-Vully-les-Lacs)
- Voyages de presse
- Site web
- Réseaux sociaux
- Stands promotionnels
- Brochures, vidéos, ..

Découvrez en plus sur nous :



Qui sommes-nous ? Manifestations

Organisateur, collaborateur, soutien.

Les principales manifestations attirent plus de **160'000 participants** à l'année dans la région.

Qui sommes-nous ? Information

- 1 office du tourisme à Estavayer
- 1 point d'information à l'Abbatiale de Payerne
- 1 patrouille mobile d'information en vélo électrique qui sillonne la région en haute saison (Nouveauté)

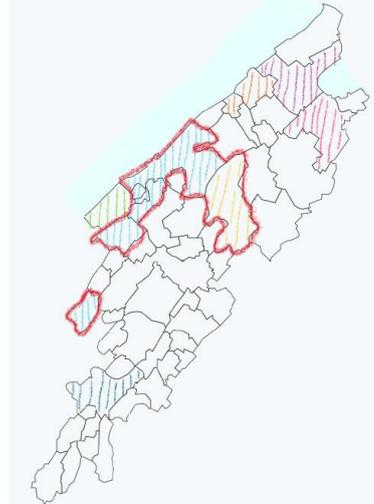
3. Organisations touristiques jusqu'en 2021

4 sociétés de Développement:

- Chêvres-Châbles
- Delley-Portalban-Gletterens
- Estavayer et environs
- Payerne

4 offices du tourisme

- Estavayer/Payerne
- Avenches
- Vully-les-Lacs (Morat)
- Moudon région



4. Nouvelle loi sur le tourisme fribourgeoise : Principaux changements

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022

- **Système de taxation des séjours simplifié**
 - 2 niveaux de taxes de séjours, régionales et cantonales, Gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans
- **Fond d'équipement touristique remanié**
 - Fonds d'équipement touristique plus accessible = faire des demandes
- **Gouvernance redéfinie**
 - 2 niveaux de reconnaissance : OTR et Canton (UFT). Les sociétés de développement ne sont plus reconnues officiellement comme organe touristique
 - **Toutes les communes de la Broye fribourgeoise adhèrent à l'OTR. Les communes de la Broye fribourgeoise sont donc de facto membres de droit de l'association**
 - **La stratégie touristique est déléguée à l'OTR par les communes de la Broye fribourgeoise**
 - Réseaux randonnées VTT, à pied, ... : uniformisation

4. Nouvelle loi sur le tourisme:

Gouvernance redéfinie

• Art. 2 Cadre et définitions

Le territoire du canton est divisé en régions correspondant **au moins à un district**, tels que déterminé dans la Constitution cantonale, dans lesquels **toutes les communes qui les intègrent sont organisées en associations chargées des questions touristiques.**

4. Nouvelle loi
sur le
tourisme:

Gouvernance
redéfinie

• **Art. 5 Attributions – Régions**

Les régions ont notamment pour tâches:

- de définir, d'approuver et de mettre en œuvre la politique, la stratégie, la planification et l'action de développement touristique au niveau régional;
- de soutenir les activités de l'organisme touristique officiel compétent pour leur territoire;
- de fournir les participations financières liées aux aides du Fonds d'équipement touristique;
- d'assurer la mise en valeur touristique des réseaux de randonnée officiels de leur rayon d'activité.

4. Nouvelle loi
sur le
tourisme:

Gouvernance
redéfinie

• **Art. 6 Attributions – Communes**

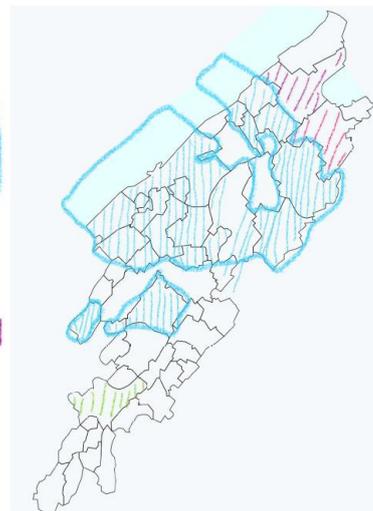
Les communes ont notamment pour tâches:

- de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique, de la planification et l'action de développement touristique de la région dont elles font partie;
- de fournir, le cas échéant, les participations financières liées aux aides du Fonds d'équipement touristique;
- de participer à l'essor touristique par le soutien aux animations, événements et manifestations organisés sur leur territoire.

4. Nouvelle loi
sur le
tourisme:

Gouvernance
redéfinie

- 1 union fribourgeoise du tourisme composée de 7 régions
- 1 office du tourisme régional reconnu par la loi pour la Broye fribourgeoise
- 3 offices du tourisme locaux vaudois
 - Avenches
 - Vully-les-Lacs (Morat)
 - Moudon région



5. Politique
touristique à
développer

Association Touristique de la Broye

Nom administratif :

Association Touristique de la Broye

Nom marketing et positionnement :

Estavayer-Le-Lac et Région

(Lac, nature, culture)

Membres de droit :

Les communes de la Broye fribourgeoise

5. Politique
touristique à
développer :
Financement

Structure du financement de l'Association :

- Taxes de séjours
- AscoBroye – l'ensemble des communes de la Broye
- Commune pôle touristique cantonal – (Estavayer)
- Communes pôles touristiques régionaux - (Gletterens, Delley-Portalban, Cheyres-Châbles)
- Contributions partenaires - (Payerne, Cudrefin, Chevroux)
- Produits touristiques

5. Politique
touristique à
développer :
Gouvernance

- 1 assemblée générale avec les membres de droit comme législatif
- Un comité directeur qui veille à implémenter et à suivre la stratégie

5. Politique
touristique à
développer :
Echéancier

- Validation financement et gouvernance –
Assemblée générale d’automne d’AscoBroye
- AG - Modification des statuts actuels 30,11,2022
- AG - constitutive nouvelle association
30,11,2022
- Entrée en vigueur 01,01,2023
- Repositionnement et dév. de l’association 2023-
2024....

5. Politique
touristique à
développer :
Objectifs

- Une association touristique régionale, reconnue,
professionnelle et spécialiste dans le domaine du
tourisme
- L’interlocuteur privilégié pour toutes les questions
relatives au tourisme dans la région
- L’association fait bénéficier chaque commune des
retombées liées à l’économie touristique
- Un développement et une promotion cohérente à
l’échelle de la région
- Une collaboration active et efficace en particulier
avec Fribourg Région et les offices du tourisme
régionaux (Avenches, Vully les Lacs, Moudon)

5. Politique
touristique à
développer

- Questions ?

Merci de votre attention